

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 1^{er} mars 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 1^{er} mars 2016 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Judith Leblond

Messieurs les conseillers : Paul Poulin
Serge Plante
André Turmel
Jean-Guy Gosselin
Sylvain Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2016.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Autorisation de signature - Acte de vente du lot 4 342 139 à M. Jean Turmel.
 - 4.2 Appui à la Municipalité de Saint-Cyprien relativement au registre d'armes à feu.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Adjudication du contrat pour l'achat, le transport et l'épandage de 101 000 litres environ d'abat-poussière liquide - 2016.
 - 5.2 Adjudication du contrat d'achat d'un véhicule neuf 2016 (camion 4 X 4).
 - 5.3 Confirmation du dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable des trois (3) réseaux municipaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.
 - 5.4 Engagement de la Municipalité de Lac-Etchemin concernant l'opération, l'entretien, la surveillance et la gestion des réseaux publics d'égout, d'assainissement et de distribution de l'eau potable dans le cadre du projet de développement résidentiel de M. Doris Beaudoin.
6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1 Avis de motion avec dispense de lecture - Adoption du premier projet de règlement numéro 158-2016 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de zonage numéro 62-2006 et le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de

permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006.

- 6.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 158-2016, ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de zonage numéro 62-2006 et le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006.
- 6.3 Adoption du deuxième projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant la construction d'immeubles à condos sis sur les lots 3 602 629 et 3 602 602, en bordure de la route 277.
- 6.4 Résolution afin d'adhérer à la campagne "ICI ON RECYCLE" de Recyc-Québec.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Actualisation de la "Politique de tarification secteur loisir et culture".
- 7.2 Confirmation et acceptation - Embauche de la responsable du camp de jour - Année 2016.
- 7.3 Autorisation de participation à une formation pour l'opérateur des tours d'eau et des circuits fermés de refroidissement à l'aréna municipal offerte par la compagnie Magnus.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

- 8.1 Motion de félicitations - M. Michel Parent.
- 8.2 Motion de félicitations - Mme Marie-Michèle Gagnon.
- 8.3 Motion de félicitations - Club Entr'As 27/80.

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Participation - Événement inspirant de la SADC 2016.

11.2

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

034-03-2016

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET
RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

035-03-2016

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2016

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET
RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

036-03-2016

4.1

AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE VENTE DU LOT 4 342 139 À M. JEAN TURMEL

Considérant que le ministère des Transports a procédé à la relocalisation de la route "rang de la Grande-Rivière" il y a plusieurs années et que ce dernier a rétrocédé l'emprise de l'ancien chemin à la Municipalité de Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a procédé à la fermeture et l'abolition de cet emprise de l'ancien chemin par l'adoption de la résolution numéro 036-02-2011 à la séance ordinaire du 1^{er} février 2011;

Considérant que suite à la fermeture d'un ancien chemin ou de son emprise, une municipalité peut rétrocéder au(x) propriétaire(s) concerné(s) et contigus, la portion de cet ancien chemin;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE la municipalité cède à titre gratuit à M. Jean Turmel, une parcelle de terrain désignée comme étant le lot 4 342 139 (assiette d'un ancien chemin aboli);

QUE tous les frais relatifs à la présente aliénation soient acquittés par le cessionnaire;

QUE cette cession est faite sans autre considération que l'utilité en résultant;

QUE le maire M. Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier M. Laurent Rheault, soient autorisés à signer tous documents devant donner suite et effet à

la présente résolution de même qu'à consentir à toutes clauses et conditions qu'ils jugeront dans l'intérêt de la municipalité en regard de ladite transaction.

Adoptée à l'unanimité.

037-03-2016
4.2

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN RELATIVEMENT AU REGISTRE D'ARMES À FEU

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin appuie la résolution adoptée par la Municipalité de Saint-Cyprien, laquelle municipalité s'oppose à la création d'un registre d'armes à feu par le gouvernement du Québec;

QUE ladite résolution soit acheminée à la ministre responsable du Travail et députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien.

Adoptée à l'unanimité.

5.

DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

038-03-2016
5.1

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT, LE TRANSPORT ET L'ÉPANDAGE DE 101 000 LITRES ENVIRON D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE - 2016

Considérant que l'UMQ a renouvelé dernièrement son invitation auprès des municipalités pour le prochain appel d'offres de son regroupement d'achats visant l'acquisition de produits utilisés comme abat-poussière;

Considérant que la municipalité dans un souci d'économie désire connaître les prix de d'autres fournisseurs;

Considérant l'appel d'offres demandé, par invitation, auprès de cinq (5) firmes spécialisées pour la fourniture, le transport et l'épandage de 101 000 litres d'abat-poussière liquide tel que demandé au document d'appel d'offres;

Considérant que trois (3) firmes spécialisées dans ce domaine ont déposé une offre conforme au devis et que les prix sont calculés en litre;

Compagnie	Prix (taxes incluses)
- Sebci inc.	0,3932 \$/litre
- Les Entreprises Bourget inc.	0,4138 \$/litre
- Multi Routes inc.	0,4240 \$/litre

Considérant que le directeur des services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat à la firme "Sebci inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie, à la firme "Sebci inc.", le contrat pour la fourniture, le transport et l'épandage de 101 000 litres d'abat-poussière liquide de type chlorure de calcium 35% (AP-35), conformément au bordereau de soumission déposé.

Adoptée à l'unanimité.

039-03-2016
5.2

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UN VÉHICULE NEUF 2016
(CAMION 4 X 4)**

Considérant que la municipalité doit faire l'acquisition d'un véhicule neuf 2016 (camion 4 X 4);

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de deux (2) concessionnaires pour la fourniture d'un tel équipement;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 23 février 2016;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Garage B. Dupont Auto inc. GMC 38 710,93 \$ taxes incluses

Garage G. Lagrange enr. 42 349,58 \$ taxes incluses

Considérant que le directeur des services publics Urbanisme et Environnement, après étude des soumissions, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit "Garage B. Dupont Auto inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroi le contrat pour la fourniture d'un véhicule neuf 2016 (camion 4 X 4) au plus bas soumissionnaire conforme soit "Garage B. Dupont Auto inc." au montant de 38 710,93 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

040-03-2016
5.3

**CONFIRMATION DU DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE
L'EAU POTABLE DES TROIS (3) RÉSEAUX MUNICIPAUX POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE les membres du Conseil municipal confirment le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable de ses trois (3) réseaux municipaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015;

QU'un exemplaire du bilan soit disponible au bureau de la municipalité pour consultation ainsi que publié sur le site internet municipal.

Adoptée à l'unanimité.

041-03-2016
5.4

**ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN
CONCERNANT L'OPÉRATION, L'ENTRETIEN, LA SURVEILLANCE ET
LA GESTION DES RÉSEAUX PUBLICS D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET
DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DANS LE CADRE DU PROJET
DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE M. DORIS BEAUDOIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme par la présente son engagement à accepter la cession des droits et obligations de M. Doris Beaudoin, promoteur, et ainsi à opérer, entretenir, surveiller et gérer les réseaux publics d'égout, d'assainissement et de distribution de l'eau potable avant leur exploitation et mise en service, construits dans le cadre de son projet de développement domiciliaire « Domaine Fontaine des Elfes » et pour toutes les phases subséquentes dudit projet;

CECI dès la réception provisoire des ouvrages, servitudes, rues et parcs sur certification écrite de l'ingénieur chargé du projet à l'effet que 90% des travaux sous la responsabilité du promoteur ont été réalisés en conformité avec les plans et devis déposés et au respect des exigences gouvernementales en référence à l'article 6.5.1 du règlement numéro 139-2014 "Ententes relatives à des travaux municipaux".

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

6.1 **AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 158-2016, AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 61-2006, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006 ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 65-2006**

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Serge Plante, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du premier projet de règlement numéro 158-2016, ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de zonage numéro 62-2006 et le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

Serge Plante, conseiller

042-03-2016
6.2

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 158-2016, AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 61-2006, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006 ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 65-2006

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :

QUE suite à la présentation du premier projet de règlement numéro 158-2016 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de

zonage numéro 62-2006 et le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006, le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du présent projet de règlement tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

043-03-2016
6.3

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES À CONDOS SIS SUR LES LOTS 3 602 629 ET 3 602 602, EN BORDURE DE LA ROUTE 277

Considérant qu'un avis public a paru dans l'édition du 17 février 2016 du journal "La Voix du Sud" annonçant la tenue d'une assemblée de consultation;

Considérant la tenue d'une assemblée de consultation le 1^{er} mars 2016 à 19 h au cours de laquelle le projet a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer;

Considérant qu'au cours de ladite assemblée publique, aucune personne ne s'est présentée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :

D'ADOPTER, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 121-2012, le deuxième projet de résolution PPCMOI, sans changement, visant à autoriser un usage multifamilial de 6 logements, à titre d'usage principal dans le bâtiment principal sis aux futurs numéros de porte 1351, 1349, 1347 et 1345, route 277, localisé dans la zone 45-CH et 49-CH au sens du règlement de zonage numéro 62-2006;

QUE la demande de PPCMOI numéro 2016-88 soit autorisée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin afin de déroger au règlement de zonage numéro 62-2006 et à la grille des spécifications des zones 45-CH et 49-CH, de manière à rendre conforme un usage multifamilial de 6 logements, la hauteur maximum à 10,0 mètres du bâtiment principal sis sur les lots 3 602 629 et 3 602 602, soit les futurs numéros de porte 1351, 1349, 1347 et 1345, route 277, et ce, pour les raisons suivantes :

- le projet n'impliquera aucun changement au niveau de la qualité de vie du secteur. En effet, les activités se dérouleront uniquement à l'intérieur du bâtiment principal;
- le projet sera raccordé aux services d'aqueduc et d'égout municipaux;
- les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés. Selon l'article 7.5.2 du plan d'urbanisme, l'affectation multifonctionnelle autorise dans son aire les fonctions de type "habitations multifamiliales". En conséquence, les usages de type "habitation multifamiliale" peuvent être autorisés dans la zone 49-CH et notamment sur les lots 3 602 629 et 3 602 602, soit les futurs numéros de porte 1351, 1349, 1347 et 1345, route 277;
- les membres du Conseil municipal considèrent que ladite demande respecte de façon satisfaisante les critères d'évaluation à l'article 3 du règlement numéro 121-2012 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 2 février 2016.

Adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION AFIN D'ADHÉRER À LA CAMPAGNE "ICI ON RECYCLE"
DE RECYC-QUÉBEC**

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin s'est doté d'une signature écotouristique et qu'elle désire demeurer avant-gardiste dans le domaine écologique;

Considérant que la campagne « ICI ON RECYCLE » rejoint bien les valeurs de la Municipalité de Lac-Etchemin et qu'elle désire transmettre ces mêmes valeurs à ses employés et à ses contribuables;

Considérant qu'en adhérant à la campagne, Recyc-Québec envoie de la documentation promotionnelle à cet effet;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin sera inscrite à la liste des établissements attestés et conséquemment, recevra un certificat témoignant de ses efforts de mise en place de mesures de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation et des activités d'information et de sensibilisation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin adhère à la campagne "ICI ON RECYCLE" de Recyc-Québec (niveau 2) et s'engage à participer de façon active afin de rencontrer les objectifs proposés, soit :

- Réaliser au minimum trois (3) activités d'information ou de sensibilisation auprès du personnel et/ou de sa clientèle;
- Mettre en œuvre un minimum de cinq (5) mesures de réduction et/ou de réemploi qui rejoignent au minimum trois (3) catégories de matières résiduelles;
- Mettre en place des mesures de recyclage et/ou de valorisation pour un minimum de trois (3) catégories de matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité.

7.

**DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE :**

045-03-2016
7.1

**ACTUALISATION DE LA "POLITIQUE DE TARIFICATION SECTEUR
LOISIR ET CULTURE"**

Considérant que la Politique de tarification propose un calendrier pour l'adoption des tarifs afférents aux activités régulières et aux activités estivales de façon distincte;

Considérant que les membres du Service des loisirs, culture et vie communautaire ont analysé les rapports d'activités de la dernière saison;

Considérant que la recommandation tient compte des prévisions de la saison à venir;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte le document présentant la nouvelle tarification des activités estivales du service des loisirs tel que présenté dans la politique et annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

046-03-2016
7.2

**CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE DE LA RESPONSABLE
DU CAMP DE JOUR - ANNÉE 2016**

Étant donné que Mme la conseillère Judith Leblond considère qu'elle a directement un intérêt et divulgue la nature générale de cet intérêt à l'effet que ladite demande la concerne personnellement, cette dernière se retire de toutes les discussions pour le point 7.2 et s'abstient de voter sur la présente question soumise au conseil; elle quitte donc temporairement la table et la salle des délibérations.

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche du responsable du camp de jour pour la prochaine saison;

Considérant qu'il n'y a eu qu'une candidature reçue;

Considérant que, depuis quatre (4) ans, Éliisa Leblond-Fortin a occupé le poste de monitrice de camp de jour;

Considérant que l'étude du dossier déposé par la candidate fait ressortir les compétences et les qualités de la candidate retenue;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte l'embauche d'Éliisa Leblond-Fortin pour la saison 2016, au poste de responsable du camp de jour selon les conditions présentées lors du budget 2016.

Adoptée à l'unanimité.

Mme la conseillère Judith Leblond regagne son siège et participe de nouveau aux débats.

047-03-2016
7.3

**AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION POUR
L'OPÉRATEUR DES TOURS D'EAU ET DES CIRCUITS FERMÉS DE
REFROIDISSEMENT À L'ARÉNA MUNICIPAL OFFERTE PAR LA
COMPAGNIE MAGNUS**

Considérant l'intérêt manifesté par l'opérateur des tours d'eau et les circuits fermés de refroidissement de l'aréna municipal concernant sa participation à cette formation;

Considérant que les membres du conseil veulent donner à tous les employés les outils requis afin de permettre à chacun d'offrir les meilleurs services à la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET
RÉSOLU :**

QUE l'opérateur des tours d'eau et les circuits fermés de refroidissement à l'aréna municipal, M. Michel Parent, soit autorisé à participer à ladite formation qui aura lieu le 23 mars prochain à Québec;

QUE la municipalité assume les frais inhérents engendrés par sa participation à ladite formation.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - M. MICHEL PARENT**

Monsieur le conseiller André Turmel présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Michel Parent, pour son initiative qui nous a permis d'accueillir les meilleures équipes féminines du Midget AAA venant des 4 coins de la province, le samedi 20 février 2016 à l'aréna municipal de Lac-Etchemin.

Monsieur Parent, employé à l'aréna, s'est impliqué bénévolement à tous les niveaux pour faire de cet événement une grande réussite. Les commentaires à son égard ont été très élogieux de la part des participants qui ont reçu un accueil et un service digne des grandes occasions.

Une activité de cette envergure n'arrive pas souvent dans notre milieu et les amateurs, principalement nos jeunes hockeyeuses de la région, ont pu apprécier un calibre de jeu de haut niveau.

Une implication qui mérite d'être soulignée.

Harold Gagnon
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.2 **MOTION DE FÉLICITATIONS - MME MARIE-MICHÈLE GAGNON**

Madame la conseillère Judith Leblond présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Mme Marie-Michèle Gagnon de Lac-Etchemin, athlète de renom en ski alpin qui a remporté le combiné de Soldeu en Andorre, obtenant ainsi une deuxième victoire en carrière sur le circuit de la Coupe du Monde de ski alpin.

La skieuse de Lac-Etchemin a réussi le deuxième meilleur temps de la manche au slalom après avoir obtenu le 13^e rang lors du slalom géant. Au combiné, elle a donc terminé au sommet.

Le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin tient, encore une fois, à souligner sa fierté et son bonheur de partager avec Marie-Michèle, sa famille et tous ses partisans les merveilleuses performances et les grandes réussites d'une athlète lacetcheminoise qui représente un bel exemple de persévérance et lui souhaite tout le succès qu'elle mérite.

Harold Gagnon
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.3 **MOTION DE FÉLICITATIONS - CLUB ENTR'AS 27/80**

Monsieur le conseiller Paul Poulin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur du Club Entr'As 27/80 de Lac-Etchemin qui a vu le jour en novembre 1980 avec, pour mission première, l'entraide entre membres du regroupement et l'assistance aux autres organismes de la municipalité.

Au terme de ses 36 années d'existence, c'est 143 personnes qui auront œuvré au sein du Club Entr'As 27/80. Ainsi, des centaines, voire des milliers de personnes ont pu bénéficier de leur soutien. Le club organisait également, à l'occasion, des activités de financement pour venir en aide à ces organismes.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin, le maire et les membres du conseil tiennent à confirmer leur fierté et leur reconnaissance pour avoir pu compter parmi ses partenaires liés aux actions bénévoles, sur un regroupement de la trempe du Club Entr'As pour son entraide et son dynamisme constamment appréciés par la collectivité lacetcheminoise au cours des 36 dernières années.

Harold Gagnon
Maire

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

048-03-2016
9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS
DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JUDITH LEBLOND ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour février 2016 pour la somme de 227 537,56 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 112 259,09 \$ et déboursés directs : 115 278,47 \$" et identifié "Rapport des impayés et des déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrit.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

23 février 2016

Remerciements de la part du Comité du Festival Clermont Pépin, édition 2015 pour la contribution financière de la municipalité pour le Festival. Ce fût une belle réussite et des dizaines de jeunes de la région ont vécu une expérience inoubliable et enrichissante de la scène et espère que la municipalité renouvelle son don pour l'Édition 2016.

23 février 2016

Remerciements de la part de L'Essentiel des Etchemins et de la directrice générale, Mme Claire Bouchard, pour la contribution financière accordée lors de la

campagne de la Cueillette de la Solidarité/Guignolée des Médias 2015 ainsi que pour la collaboration lors du barrage routier le 3 décembre dernier. Ce geste de générosité et de solidarité est très apprécié dans le contexte d'une augmentation significative des demandes d'aide. Ce montant sera utilisé à bon escient pour les besoins des personnes à faible revenu du territoire. C'est grâce à des gens de cœur que notre organisme peut et pourra continuer longtemps à offrir ses services.

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

049-03-2016
11.1-a) **PARTICIPATION - ÉVÉNEMENT INSPIRANT DE LA SADC 2016**

Considérant que la demande de la Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat d'un billet au coût de 40 \$ l'unité pour participer à la 8^e édition de l'Événement inspirant de la SADC "Le succès de mes échecs" avec l'auteure à succès reconnue mondialement, Kim Thúy, le 15 mars 2016 à Sainte-Claire.

Adoptée à l'unanimité.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire, commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Sylvain Drouin propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER